



**Le rejet de Paul Eric Kingue est catégoriquement et sans équivoque, le directeur de campagne de Maurice Kamto affirme qu'il ne « reconnaîtra jamais » la victoire du candidat du RDPC qui, officiellement n'est pas encore proclamée**

«On ne peut pas continuer à diriger un pays de cette manière, pour ce qui me concerne et ce qui concerne Maurice Kamto, nous rejetons en bloc tout ce qui vient d'être fait (décision du Conseil Constitutionnel, Ndlr) et nous rejeterons les résultats qui vont sortir du Conseil constitutionnel qui, n'est qu'une excroissance du RDPC (parti au pouvoir, Ndlr)», a déclaré sans surprise l'ancien maire de Njombé-Penja au sortie de l'audience

Le conseil Constitutionnel est selon plusieurs observateurs prisonnier du régime en place, il a jugé «Non fondée» la requête présentée par le candidat du MRC

Le camp du candidat Kamto qui avait revendiqué la victoire le 8 octobre a dénoncé l'irrégularité de plusieurs procès-verbaux, il avait dans la foulée exigé l'annulation de l'élection dans sept régions du pays

Le MRC a dénoncé la répartition tardive et inégale des sommes prévues pour la campagne électorale (15 millions de Francs CFA) ; la publication tardive de la liste des bureaux de vote, le refus d'Elecama de retirer les bulletins de vote d'Akere Muna des bureaux de vote après son

ralliement avec Maurice Kamto